SNU ipp

Fédération Syndicale Unitaire

BULLETIN DEPARTEMENTAL DU SNUipp VAR

AOÛT 2003
ISSN 1245-1568

CANICULE SOCIALE

Notre profession est partie en vacances dans l'amertume devant l'intransigeance du gouvernement et elle n'a pas l'intention de tourner la page.
Dans le Var, le SNUipp propose des AG dans tous les secteurs le jour de la pré rentrée lundi 1er septembre à 17 h 30 (cf dernière page). L'implication de chacun(e) d'entre vous est nécessaire.
Notre détermination n'a pas été entamée par les vacances :

- Le 14 juillet nous avons manifesté à Toulon et les intermittents du spectacle étaient avec nous.
- Le 28 juillet, nous étions devant la gendarmerie de St Maximin où un syndicaliste était mis en examen suite aux incidents sur le Tour de France.
- En août, nous avons participé au rassemblement du Larzac.

La FSU a été reçue le 21 août par le 1er Ministre sur les questions d'éducation et du "débat" sur l'école.
Rien ne permet de dire que les personnels ont été entendus et les gestes concrets nécessaires pour la rentrée n'ont pas été faits.
Dans l'éducation, la rentrée scolaire sera chaude. Dans le Var, le CTPD carte scolaire 1er degré se tiendra le vendredi 5 septembre.

Renvoyez sans délai les enquêtes au SNUipp.

Trois syndicats, la FSU, la CGT et l'UNSA ont décidé de créer une structure commune de dialogue pour continuer de manière convergente leur travail d'opposition à la réforme des retraites.
Pour la FSU, le dossier des retraites ne peut être considéré comme clos.
La loi adoptée par le Parlement ne sauve pas les retraites et va à l'encontre des aspirations des salariés. Nous refusons de travailler plus pour gagner moins. Le SNUipp, avec la FSU, engage les militant(e)s, les syndiqué(e)s et l'ensemble des collègues à poursuivre la construction des mobilisations.

La canicule de cet été montre combien les services publics ne sont pas à la hauteur des besoins sociaux.
Le mouvement des enseignants pour l'école était porteur d'égalité et de valeurs fortes de solidarité. Ce mouvement n'en restera pas là. Dans les semaines qui viennent, sur l'ensemble des dossiers : école, santé, sécu, culture, protection sociale... des convergences peuvent se construire.
Face à la fermeté du gouvernement, y compris l'affichage provocateur sur les retenues de grève, nous appelons chaque collègue à renforcer le mouvement syndical. Syndiquez-vous, resyndiquez-vous au SNUipp.

Le 22 août 2003, Paul MAUREL, Secrétaire Général du SNUipp

Syndiquez-vous !

Attention !

CTPD Carte scolaire
Vendredi 5 sept.
(voir page 5)

Sommaire

Page 1	Edito
Page 2	Brèves, CAPD, FSE, Recteur, Congés 03/04, samedis libérés
Pages 3, 4, 5	***A conserver :*** **Consignes syndicales** Comment nous joindre ?
Page 6	Formulaire de prélèvement
Page 7	Bulletin d'adhésion
Page 8	AG de rentrée lundi 1er sept. Coordonnées des élu(e)s du Conseil Syndical

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE
Tél. : 04.94.20.87.33
Fax : 04.94.20.87.34
Email : snu83@snuipp.fr
http://83.snuipp.fr

Directrice de la publication
Gilberte MANDON
Mensuel : n° 132
Prix au numéro : 5 F ou 0,76 E
N° de commission paritaire :
3 711 D 73 S
Imprimé par Manugraph La Seyne

Brèves

Direction et fonctionnement de l'école.

Cette question concerne l'ensemble de l'équipe.
Le SNUipp maintient le mot d'ordre de grève administrative (blocage de l'enquête lourde dès la rentrée). Nous contactons les autres syndicats pour des actions communes.

Informez le SNUipp de vos décisions d'action.

L'école maternelle c'est l'avenir.

Pour la défense et la promotion de l'école maternelle, le SNUipp, le SE, le Sgen, l'AGIEM, la FCPE et la PEEP ont réalisé en commun un document de 4 pages.

CAPD jeudi 28 août

A l'ordre du jour

1/ Affectations des collègues sans poste, en fonction des postes devenus vacants pendant l'été.
Les collègues non affectés seront placés "en surnombre" et appelés à faire des remplacements en attendant leur nomination, qui aura lieu au fur et à mesure des postes libérés.

2/ Liste d'aptitude intégration PE 2003.

3/ Questions diverses.

Forum Social Européen Paris St Denis - 12/16 nov.

Cet été, notamment dans le Var, les plus fragiles ont payé le prix fort de la conjonction entre canicule et gel de l'emploi public.
La prévention nécessaire, les urgences médicales, n'ont pas été à la hauteur d'un grand pays développé.
Les morts de cet été sont les conséquences directes des décisions supranationales prises en accord avec l'OMC, de casser les services publics et de réduire les coûts budgétaires (déremboursement de médicaments dits de "confort", diminution de l'APA...).
Parce que pour le SNUipp et la FSU, la santé et l'école ne sont pas des marchandises, nous participerons au Forum Social Européen de Paris-St Denis du 12 au 16 novembre 2003.

Nouveaux IEN

Plusieurs nouveaux IEN prennent leurs fonctions dans le Var à la rentrée 2003 :
Criconscription **LES ARCS** : MARTIGNY-ZIVIC Georgette
Cironcscription **DRAGUIGNAN** : HUG Thierry
Circonscription **STE MAXIME** : LECOCQ Jean Michel
Circonscription **TOULON 1** : REVEST Bernard

Calendrier scolaire

Année 2003-2004

Rentrée scolaire des enseignants : lundi 1er septembre
Rentrée scolaire des élèves : mardi 2 septembre
Toussaint : du mercredi 22 octobre au lundi 3 novembre
Noël : du samedi 20 décembre au lundi 5 janvier
Hiver Zone B : du samedi 21 février au lundi 8 mars
Printemps Zone B : du samedi 17 avril au lundi 3 mai
Début des vacances d'été : mercredi 30 juin

Samedis libérés (projet IA, à confirmer)

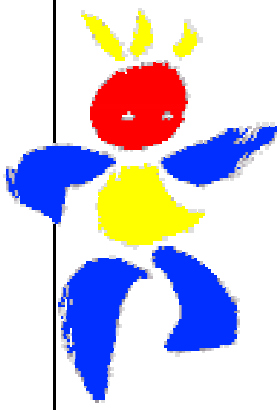

samedi 20 septembre 2003
samedi 11 octobre 2003
samedi 22 novembre 2003
samedi 6 décembre 2003
samedi 20 décembre 2003

samedi 24 janvier 2004
samedi 7 février 2004
samedi 21 février 2004
samedi 27 mars 2004
samedi 10 avril 2004

samedi 29 mai 2004
samedi 12 juin 2004

Changement de Recteur

La FSU rencontre le nouveau Recteur de l'Académie de Nice, Jean Marie CARBASSE le vendredi 29 août 2003.

Dans le cadre du débat annoncé sur l'école, nous ne manquerons pas de reprendre les sujets qui ont marqué le conflit : décentralisation, retraites, priorité à l'éducation, encadrement éducatif, recrutements...
Nous l'alerterons sur la situation de la rentrée et les insuffisances du projet de budget 2004.
Nous réaffirmerons notre volonté de développement du service public, notre souci du droit à la réussite pour tous nos élèves, notre attachement à l'amélioration du statut de tous les personnels sur la base des luttes des mois de mai et juin.
Nous lui présenterons nos exigences quant aux retards de l'Académie et du Var (plan de rattrapage...).

Document à conserver

CONSIGNES SYNDICALES

Pourquoi des consignes syndicales ?

Les consignes syndicales résultent d'une réflexion collective lors :

- **des assemblées générales,**
- **des réunions syndicales sur le temps de travail,**
- **des congrès et des diverses instances de la vie du syndicat.**

⇨Elles constituent des bases pour améliorer nos conditions de travail.

♦ ***Appliquer la consigne, c'est une forme d'action pour faire avancer nos revendications et améliorer le fonctionnement des écoles.***

⇨Elles constituent un point d'appui pour les collègues qui rencontrent des difficultés : syndiqués ou non, ils recevront l'appui du syndicat.

⇨Elles contribuent à créer un rapport de forces favorable à la satisfaction des revendications.

Pour le SNUipp la priorité doit aller à la recherche de décisions collectives, meilleur gage d'un fonctionnement démocratique des écoles.

Ainsi, sans rien enlever au rôle des directeurs, interlocuteurs de l'Administration, des Municipalités et des parents d'élèves, nous rappelons

l'importance du rôle du conseil des Maîtres pour tous les aspects de la vie quotidienne de l'école.

C'est bien à lui que reviennent les décisions.

La pré-rentrée doit être l'occasion d'établir collectivement ou de rappeler des règles de vie internes à l'école.

C'est par la réflexion collective et par la discussion que l'on retissera les liens de la solidarité dont notre profession a grand besoin.

COMMENT NOUS JOINDRE ?

SNUipp/FSU - Section du VAR

☎ **04.94.20.87.33 (2 lignes groupées)**
🖷 **04.94.20.87.34 (fax)**
@ **snu83@snuipp.fr (email)**
💻 **http://83.snuipp.fr/ (site internet)**
💻 **3615 ACADY2 Choix 83 (Minitel)**

Immeuble Le Rond Point
Avenue Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Une équipe à votre écoute

⇨ **au siège**
lundi / jeudi 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h
mardi / vendredi 8 h 30 à 12 h
mercredi de 9 h à 12 h
⇨ **à l'IUFM de Draguignan et de La Seyne**
(voir affichage sur place)
⇨**et sur rendez-vous au siège**

Bureau Départemental élu le 28 juin 2003

Secrétaire général : Paul MAUREL
Secrétaires adjoints : Nathalie CARENA, Michel FORTUNA, Gaby GABELLI,
Trésorière : Gilberte MANDON
Autres élu(e)s : Dominique AMET, David GIRAUD, Patrice MAURIN, Michel POTTIER, Bruno SUZANNA, André TOUVIER, Emmanuel TRIGO, Cédric TURCO.

Les consignes syndicales ont pourtant des limites :
- elles ne valent que si elles sont appliquées et par un maximum de collègues.
- elles ne sont efficaces que si le SNUipp est informé des situations et de leur évolution.

Merci à tous les collègues qui nous tiennent au courant et permettent l'intervention du syndicat (IA, IEN, Mairies…).

D'une manière générale,
ne restez pas isolés.
Evaluation Grande section / CP...PPAP... souvent les demandes de l'administration locale vont au delà des textes.
Quand une demande vous paraît trop lourde, exigez les références des textes et reportez vous au BOEN.
N'hésitez pas à contacter le SNUipp/FSU.

L'Ecole maternelle joue un rôle spécifique dans le développement de l'enfant. Il faut en préserver les finalités, améliorer les conditions d'accueil et imposer les moyens humains et matériels nécessaires.

La limitation des effectifs à l'Ecole Maternelle est une action nationale du SNUipp qui, comme par le passé, soutiendra les collègues qui organiseront, poursuivront ou s'engageront dans cette action. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information, aide matérielle, présence lors des réunions ou face aux éventuelles pressions de l'Administration.

LIMITATION à 25 par classe

⇨ ***pour améliorer les conditions d'accueil et de scolarisation des enfants !***

Au moment des inscriptions, le Conseil des maîtres doit réaffirmer sa décision de limiter les effectifs dans l'école :

25 par classe, 22 en ZEP

⇨ ***et obtenir une création pour les enfants en liste d'attente !***

Il s'agit d'une décision collective :

Le Conseil des maîtres se réunit et établit une motion "effectifs à 25 pour la rentrée 2003".

Organiser la SOLIDARITE dans l'école, entre écoles, ne pas rester isolé. Les parents d'élèves sont informés. Le Conseil d'Ecole est informé et invité à se prononcer pour la limitation en votant une motion de soutien.

N'hésitez pas à alerter le SNUipp

(section locale ou section départementale) en cas de pressions, qu'elles proviennent de l'administration, de parents, de mairies...

NOTRE FORCE, C'EST D'ETRE ENSEMBLE

Formation continue

C'est un droit, sans cesse remis en cause.

Chaque collègue a droit à 36 semaines de formation continue, sur son temps de travail, durant sa carrière.

N'hésitez pas à demander des stages de formation continue !

L'Administration doit vous remplacer, dès lors que vous avez été retenu(e) pour un stage. **Ne cédez pas aux pressions.**

Rattrapage : une cinquantaine de postes nécessaires, sans oublier les 51 postes fermés en 98/99

Evaluation CE2 / 6ème

Nationale, obligatoire et systématique, l'évaluation ne se veut pas un bilan de connaissances, mais un "diagnostic" censé permettre aux enseignants de situer les élèves pour mieux établir leur pédagogie. Quant aux "remèdes"... à chacun de se débrouiller !

Selon les textes, seule la passation des épreuves est obligatoire.

Si l'évaluation est maintenant rentrée dans les moeurs, il n'en reste pas moins qu'il est toujours nécessaire de revendiquer du temps pour la concertation et l'analyse. Le SNUipp s'adresse à l'I.A. afin que du temps soit dégagé pour l'équipe.

La correction et le codage collectifs dans l'école nous paraissent aller dans le sens du travail d'équipe.

Faites nous part de vos difficultés.

Rattrapage effectifs : près de 150 postes nécessaires

Agressions
envers des enseignants

Les agressions contre des enseignants se multiplient : ne restons pas isolés, dénonçons les agressions !

Dans ces situations, la **rapidité de l'information est essentielle**

⇨ **porter plainte dans tous les cas d'agression qu'elle soit physique ou verbale,**

⇨ adresser le récépissé de la plainte (y compris par fax) à l'Inspection Académique (cabinet de l'IA).

En effet, sans dépôt de plainte, il n'est pas possible d'alerter la justice.

Prenez contact avec l'Autonome de Solidarité.

Limitation effectifs

Constituer les classes
de CP ou de CE1
avec 25 élèves maximum.

Rattrapage effectifs : plus de 100 postes nécessaires

AE

La collaboration entre les enseignants et les AE doit respecter le principe de NON SUBSTITUTION.

Ainsi les AE ne peuvent en aucun cas assurer le service d'enseignants absents.

VOUS APPLIQUEZ UNE CONSIGNE SYNDICALE : PENSEZ A INFORMER LE SNUipp/

Non-remplacement

Maintien de la consigne de renvoi des élèves le 3ème jour.

Malgré le résultat de nos actions qui ont contraint l'IA a ouvrir une trentaine de postes en 2 ans, près de 100 postes sont encore nécessaires

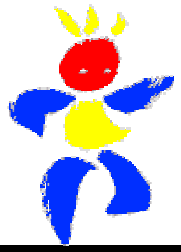

CTP

CTPD vendredi 5 septembre
Carte scolaire de rentrée

L'enquête est arrivée dans votre école.
Le CTPD se tenant très tôt,
assurez-vous que les effectifs nous ont été communiqués.

Les élu(e)s du SNUipp au CTPD seront présents dans les AG de rentrée lundi 1er septembre
(voir lieux réunions en dernière page).

Venez les rencontrer pour discuter de toutes difficultés (effectifs, accueil en maternelle, locaux, remplacement...)

Modalités

Le jour de l'absence, le directeur prévient l'IEN par téléphone.

S'il n'y a pas de remplaçant, il informe l'IEN et le SNUipp, et adresse aux parents la mise en congé des élèves au plus tôt.

Si l'absence du maître commence le	Les enfants ne seront plus acceptés à partir du :
LUNDI.....	**JEUDI matin**
MARDI.....	**VENDREDI matin**
JEUDI.....	**LUNDI matin**
VENDREDI....	**MARDI matin**
SAMEDI.....	**JEUDI matin**

Durcissement de cette consigne dans le cas où l'absence du collègue est connue 8 jours à l'avance par l'Administration et non remplacée : les élèves seront renvoyés dès le lendemain (parents informés).

Signalez au SNUipp toutes les absences non remplacées.

Remplacements

Dans l'intérêt des élèves, pour le respect du travail pédagogique et pour la continuité du service public, le SNUipp/FSU soutiendra tous les collègues qui refuseront d'interrompre un remplacement.

La solidarité conseil des maîtres/remplaçant doit s'exercer.

TRES IMPORTANT
INFORMEZ LES MEDIAS

Nous avons pris contact avec les journalistes : quotidiens, radios locales, France 3.
Appelez le SNUipp au 04 94 20 87 33, nous vous mettrons en relation avec les médias.

Modèle de lettre de mise en congé des élèves, à reproduire et à diffuser dès le premier jour !

Madame, Monsieur,

L'Académie de Nice et le département du Var sont lanterne rouge dans de nombreux domaines. Faute de remplaçants, il est fréquent que chaque jour plus d'une centaine de classes soient sans enseignant.
Le maître (la maîtresse) de votre enfant, en congé depuis le
n'a pas encore été remplacé(e).
Ses élèves ont été, depuis, répartis entre les diverses classes de l'école.
Le bon fonctionnement de l'ensemble des classes se trouve ainsi perturbé :

- l'arrivée d'élèves dans une classe, souvent d'un autre niveau, désorganise le travail de tous.
- les élèves sont placés dans des conditions qui augmentent les risques d'accident et réduisent la qualité de leur travail.

Dans l'intérêt des élèves qui nous sont confiés, nous nous voyons contraints de vous demander de garder provisoirement votre enfant à la maison à compter du .....
et ce jusqu'à l'arrivée d'un maître remplaçant ou jusqu'au retour du maître absent.
Gardez le contact avec nous pour en connaître la date.
Notre action a pour but d'obtenir des pouvoirs publics les moyens d'assurer à nos élèves une scolarité normale en exigeant -ce qui est légalement prévu- que les maîtres en congé soient remplacés.
Nous vous invitons à vous mobiliser dans le cadre du Collectif pour un plan de rattrapage de l'Académie de Nice et à participer aux actions que nous menons pour obtenir des postes dans l'intérêt des enfants.

Les enseignant(e)s de l'école.

UN SERVICE GRATUIT

Le Prélèvement fractionné de votre cotisation syndicale

Vous pouvez règler votre cotisation en 2, 3, 4, ou 6 fois par prélèvement sur votre compte postal ou bancaire, sans frais supplémentaires.
Cette opération sera assurée par le SNUipp VAR en liaison avec le Crédit Mutuel Méditérranéen.

Bienvenue à toutes celles et à tous ceux qui nous rejoignent.

Le SNUipp/FSU est le premier syndicat des écoles, en France comme dans le Var : une organisation syndicale unitaire et représentative.

Les cotisations de nos adhérent(e)s sont nos seules ressources.

Comment procéder ?

1 - Remplir soigneusement l'autorisation de prélèvements ci-dessous. *Attention, en bas à droite, indiquer précisément l'adresse de votre agence bancaire.*
2 - Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou Caisse d'épargne (RICE).
Attention, ne pas envoyer de chèque annulé !
3 - Remplir le bulletin d'adhésion ci-contre.
4 - Envoyer le tout au siège du SNUipp VAR :
Immeuble le Rond Point - Av. Pierre et Marie Curie - 83160 LA VALETTE

Je choisis un prélèvement en : **2** **3** **4** **6** fois.
(Entourez votre choix)

Les prélèvements ont lieu tous les 5 du mois.
Le 1er prélèvement aura lieu le mois suivant l'adhésion.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

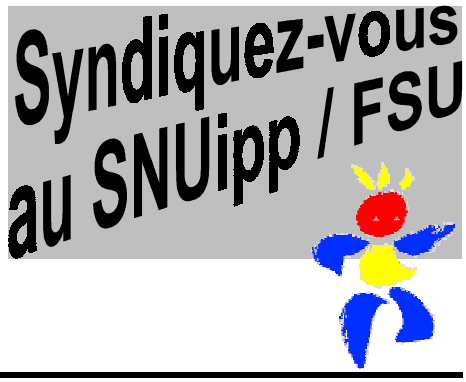

COTISATIONS SNUipp VAR

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélèver sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

4 0 6 2 1 9

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU TITULAIRE

Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐

Nom, Prénom .....
Adresse.....
.....
CODE POSTAL : _ _ _ _ _ VILLE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Codes RIB | Etablissement | Guichet | N°du compte | Clé

Date : Signature :

ORGANISME CREANCIER

CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN
CFCMM
494, avenue du Prado 13008 MARSEILLE

Pour le compte de **MARSEILLE PELLETAN**

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom : .....
Adresse : .....
.....
CODE POSTAL : _ _ _ _ _ VILLE :

IMPORTANT : Joindre obligatoirement un RIB ou RIP ou RICE.

Bulletin d'adhésion 2003/2004

Mr/Mme/Mlle **NOM** : _____
PRENOM :
_____

Date de naissance : _____ Téléphone : _____
Nom de jeune fille : _____
Date de sortie de l'IUFM : _____
Adresse (Domicile) : _____
_____
_____
Code postal _ _ _ _ _ **Commune** :_____
Email : _____

Code école 083 _ _ _ _ _
Lieu d'exercice : _____
Poste : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt.....
Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité
Situation administrative : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : _ _
Travaillez-vous à mi-temps ? OUI NON
Nomination : Titre Définitif ou PROVISOIRE
Montant de la cotisation (voir ci-dessus) : _____

Mode de paiement : CCP ☐ Chèque bancaire ☐
Prélèvements fractionnés* ☐
2 3 4 6

* Remplir et signer le formulaire ci-contre.
Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U

A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Se syndiquer un acte de solidarité

Je me syndique au SNUipp VAR afin de contribuer
- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique dans une fédération rénovée, la FSU

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp.
Je demande au SNUipp VAR de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp VAR.

Date :
Signature :

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2003/2004 sera déductible des impôts/revenu 2004.
Vous recevrez automatiquement une attestation en décembre 2004.
Les adhérents 2002/03 recevront leur attestation pour les impôts 2003.

La cotisation à 50 %
En réglant, par exemple, une cotisation de 117 E, vous aurez droit à une réduction d'impôt de 58.5 E.

50 %

Grille de COTISATIONS 2003/2004

Instituteurs	
Echelon	Euros
4	105
5	111
6	117
7	123
8	129
9	135
10	144
11	150

Profs d'école	
Echelon	Euros
3	105
4	111
5	117
6	129
7	135
8	147
9	156
10	168
11	177

Pegc	
Echelon	Euros
7	123
8	129
9	135
10	141
11	153
HC 5	174
HC 6	186
Cl ex 3	198
Cl ex 4	210

IUFM	Euros
Etudiant / PE1	39
Stagiaire PE2 / LC PE	75

Retraités	Euros
Retraités ayant moins de 1 220 E par mois	81
Retraités ayant plus de 1 220 E par mois	93

Ajouter selon situation	Euros
Directeur de 2 à 4 classes	6
de 5 à 9 classes	9
de 10 classes et plus	12
Ens. spécialisé / IPEMF	6
Conseiller pédagogique	9
Directeur de SES/SEGPA	15

Disponibilité	69
Mi-Temps	81

PE Hors classe	
HC 5	183
HC 6	189

Aides Educateurs
51 Euros

Assemblées Générales de rentrée du SNUipp Var
Lundi 1er septembre 2003 à 17 h 30

CARQUEIRANNE	**Ecole élémentaire J. Aicard La Garde**	**FEASSON Denise** Adj Elém Aicard La Garde **FORTUNA Michel** TMZIL Elém Pagnol Le Pradet **GELARDO Sylvie** Adj Elém Pagnol La Valette **MANDON Gilberte** Adj Mat Triolet La Garde
CUERS		**MALATESTA Michèle** (élue CAPD) Dir El. Ferry La Crau **PUGET Jacques** ZIL Elém Daudet Solliès Pont
LES ARCS	**Ecole maternelle J. Moulin Le Luc**	**GARCIA Paul** Adj Mat Jules Serre Gonfaron **REEBER Pierre** Adj Prim Les Mayons **VIEL Nadine** Dir Mat Jean Moulin Le Luc
DRAGUIGNAN	**Bourse du Travail Draguignan**	**AMET Dominique** ZIL Mat Jaurès Draguignan **GIRAUD David** CLIS Applic Ferry 1 Draguignan **LUQUET Christophe** stage CAPSAIS option D à Nice
ST PAUL		**JAN Philippe** Dir Elém Pins Parasols Puget/Argens
FREJUS	**Ecole élémentaire Fréjus Plage**	**BLANDIN Laurent** (élu CAPD) Adj Elem Aubanel Fréjus **ROGER Frédéric** SEGPA Collège Villeneuve Fréjus
HYERES	**Ecole élémentaire Excelsior Hyères**	**BOYER RESSES Eric** Dir Prim Les Borrels Hyères **COLINOT Philippe** TMB Elém Excelsior Hyères **MARTIN Eric** TRS Elém St Exupéry Hyères
STE MAXIME	**Ecole maternelle Pisan Cogolin**	**JEAN Franck** Adj Elém Centre Roquebrune
LA SEYNE	**Ecole maternelle Pierre Semard La Seyne**	**AUSSOURD Didier** Adj Mat Semard La Seyne **LAVIE BLONDY Marie Pierre** Adj CLAD Hugo La Seyne **RIVIER Joëlle** Adj Mat Semard La Seyne **TOUVIER André** Adj Mat Zay La Seyne **TOUVIER Raphaèle** Adj Mat Zay La Seyne
SIX FOURS		**DELLA RAGIONE Martine** Adj Elém J de Florette St Cyr **GABELLI Gaby** TMB Mat Les Picotières Sanary **TIRARD Isabelle** Adj Elém Petit Prince St Cyr
ST MAXIMIN	**Ecole élémentaire Seillons**	**BASACCO Marc** Dir Elém Barles St Maximin **CALVES Pierre** Dir Elém Carpe Rians **MAURIN Patrice** Adj Elém Quatre Vents Seillons **SERVAJEAN Jean Christophe** ZIL Elém St Zacharie
BRIGNOLES		**BOURRELY Sylvie** (élue CAPD) Adj Mat Rocbaron **COVELLI Sylvie** Adj Mat Brémond Tourves **ROUX Raymond** Adj Elém Le Val
TOULON 1	**Ecole élémentaire J. Muraire Toulon**	**CARENA Nathalie** Adj Mat St Roch Toulon **SUZANNA Bruno** TRS El. Rodeilhac/Valbertrand Toulon
TOULON 2		**DENIS Françoise** CRI Elém Cousteau Toulon **MERVEILLE Catherine** Adj Mat Muraire Toulon **SEDIRA Abderhamane** Adj Elém La Beaucaire Toulon **TRIGO Emmanuel** Adj Elém Carnot Toulon
TOULON 3		**MARTINEZ Monique** TMB Mat Font Pré Toulon **POTTIER Michel** Adj Elém Renan Mourillon Toulon
VAR AIS		**BONJARDINI Michel** Adj Spé Hélio Marin Hyères **MAUREL Paul** SEGPA Collège Reinhardt Toulon